

Le Cinéma et le Libre échange

Léo Bonneville

Number 130, August 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/50694ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bonneville, L. (1987). Le Cinéma et le Libre échange. *Séquences*, (130), 3–3.

Le Cinéma et le Libre-échange

Depuis plusieurs mois, on parle abondamment du libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Et les opinions s'affrontent. Les uns prétendent que le libre-échange va stimuler l'économie canadienne, ouvrir de nouveaux marchés, régler une partie du chômage et amener combien d'autres avantages mirobolants. Les autres insistent pour montrer tout ce qu'il y a de néfaste dans ces échanges dont nous serions les vrais perdants. Nous ne nous aventurerons pas dans cette polémique. Toutefois, il semble qu'il y ait un point sur lequel les interlocuteurs des deux camps sont d'accord: la culture n'est pas négociable. Cette unanimité traduit la fragilité du commerce des industries culturelles. Nous ne parlerons ici ni des livres, ni du théâtre, ni de la télévision, ni même des périodiques. Nous nous en tiendrons au cinéma. Il y a de quoi alimenter une longue conversation.

Quand on considère qu'un long métrage américain réalisé dans les grands studios d'Hollywood revient à plus de 15 millions de dollars US et que les productions indépendantes coûtent plus de 5 millions de dollars US, il faut bien reconnaître que nos longs métrages font figure de parents pauvres avec des investissements qui varient entre 1 et 4 millions de dollars canadiens. Voilà pour la production. Que dire de la distribution des films? Depuis 1920, le Canada est devenu une succursale des Américains dans le marché international cinématographique. Les grandes compagnies appelées les **majors** — Columbia, MGM-United Artists, Orion, Cannon, Paramount, Twentieth Century-Fox, Universal, Warner Brothers — s'enrichissent sans se soucier de réinvestir les bénéfices dans les productions canadiennes. Même si les Américains viennent tourner au Canada en profitant du taux d'échange, ils ne s'inquiètent pas de montrer les caractéristiques originales des lieux. Cela ne leur importe pas. Quand ils ont filmé devant la cathédrale Marie-Reine-du-Monde à Montréal, ils ont camouflé la façade pour faire croire que nous étions devant l'opéra de Vienne. Mais ils avaient économisé le voyage dans la capitale autrichienne. De plus, les salles qu'ils ont ouvertes partout au pays rapportent des profits qui servent à fournir d'autres produits américains. Ainsi nous sommes les éternels exploités. Si les films anglo-canadiens ont de la difficulté à percer sur le marché américain, que dire des films québécois? Tout est à sens unique. Nous recevons abondamment, nous exportons peu. Et puis pouvons-nous imposer un produit que l'on ne veut pas? Il ne faut pas être surpris si le gouvernement du Québec, avec la loi 109, a réagi vigoureusement en donnant aux distributeurs de chez nous l'exclusivité des films de langues autres que l'anglais. Il était temps de briser un monopole intolérable.

Dans « Une prise de position » datée de février 1987, l'Institut québécois du cinéma reconnaît sans peine que « les marchés sont ouverts. Aucun libre-échange ne saurait les ouvrir davantage. Nous ne rencontrons aucun obstacle à vendre aux États-Unis sinon l'attitude même des Américains. » Et les auteurs posent brutalement l'alternative: libre-échange ou dépossession? Alors il ne reste plus qu'un recours possible: l'intervention de l'État. Pour que notre industrie cinématographique soit forte et productrice, il faut qu'elle bénéficie de conditions favorables à la créativité. Pour cela, l'Institut québécois du cinéma demande à la fois aux gouvernements du Québec et du Canada de protéger l'identité québécoise et canadienne de nos industries culturelles et de maintenir et même d'accroître les crédits destinés aux activités cinématographiques. Enfin, il faut que nos gouvernements déclarent fermement que les industries culturelles ne feront pas partie d'un traité de libéralisation des échanges avec les États-Unis.

Dans un document bien étoffé MacDonald,⁽¹⁾ la ministre des Communications, Mme Flora MacDonald rappelle que « si les producteurs canadiens ne réussissent pas à s'imposer auprès de leurs propres publics, ils ne pourront jamais endiguer le flot des produits étrangers qui déferle sur notre pays, comme partout ailleurs. » Et elle enchaîne: « Ajoutées au fait que le Canada n'est pas considéré comme un marché distinct en ce qui concerne les produits culturels, ces stratégies jouent au détriment des créateurs et des producteurs canadiens. À plus ou moins long terme, cela risque de se traduire par la marginalisation pure et simple de la culture canadienne au Canada même. » Pour le cinéma, Mme Flora MacDonald promet que « la nouvelle politique donnera à nos distributeurs une chance égale d'importer et de distribuer des films au Canada. Elle favorisera l'établissement chez nous d'un cycle vigoureux de production, de distribution et de présentation. Quant aux distributeurs étrangers, ils pourront importer, aux fins de distribution au Canada, des films qu'ils auront produits ou pour lesquels ils auront obtenu tous les droits. De leur côté, les Canadiens seront assurés d'un libre accès aux réalisations cinématographiques d'ici ou d'ailleurs. » On reconnaît dans ce texte une réplique de la loi 109 québécoise.

Certains diront qu'il s'agit de protectionnisme. Mais peut-on faire autrement, alors que nous sommes à la frontière d'un immense empire culturel? Bernard Landry, qui favorise le libre-échange, reste réticent en ce qui concerne les industries culturelles. Il écrit: « Sans vouloir montrer leur métier aux négociateurs canadiens, ne pourrait-on pas leur suggérer de rappeler aux Américains que la jalousie culturelle canadienne est bien aussi fondée que les attitudes ombrageuses de l'Oncle Sam en matière de défense nationale? »⁽²⁾ Qui dit mieux?

Léo Bonneville

1. Nos industries culturelles: des liens essentiels, Ministère du Canada, Gouvernement du Canada, Ottawa, avril 1987.

2. Bernard Landry, Commerce sans frontières, Québec/Amérique, Vieux-Montréal, 1987, p. 162.